

Mesures de vitesse d'aspiration des gaines de ventilation

Rappels des risques :



Danger pour la santé

Dégagement gaz et fumées : Les fumées de soudage sont classées « cancérogènes pour l'homme »

L'essentiel à retenir

- Protection collective essentielle pour protéger les soudeurs mais également les personnes qui travaillent à proximité des fumées de soudage
- Positionnement de la gaine au plus près de la source d'émission tout au long de l'activité
- Captation des fumées avec un débit d'aspiration de 1m/s (mesuré à 15cm) pour être efficace

Mesures de prévention

1. Choix de l'anémomètre

Sur le site, il existe 4 diamètres de gaine possibles : 80 / 100 / 170 ou 300. Dans tous les cas, pour réaliser une mesure de vitesse sur une gaine de ventilation, il faut impérativement que le diamètre de **l'hélice de l'anémomètre soit inférieur au diamètre de la gaine concernée**.

2. Positionnement de l'anémomètre

L'anémomètre doit être placé **perpendiculairement et à 15 cm de la sortie de la gaine** concernée. Pour aider au positionnement, l'anémomètre dispose **d'un gabarit**.



Il faut attendre que la valeur se stabilise avant de valider la prise de mesure et de tracer le résultat. Dans le cas d'une hotte ou d'un cône d'aspiration branché à la sortie de la gaine par exemple, la mesure se réalise **à la sortie de la gaine** (et non en sortie de hotte ou en sortie de cône).



3. Conduite à tenir selon les résultats

La valeur obtenue à 15 cm de la sortie de la gaine doit être, selon la règle, de :

- **1m/s pour les fumées**
- **0,5m/s pour les vapeurs**

Si l'objectif n'est pas atteint, des mesures immédiates doivent être prises et le soutien doit tout mettre en œuvre pour respecter la règle (priorisation des travaux par les coordinateurs, sectionnement de la ventilation, mise en place de tapes...)

4. Suivi des appareils en métrologie

Un contrôle annuel des anémomètres doit être réalisé.

Rédacteur : GT Soudage	Vérificateur : RDD Soutien production Visa : ACQUIS	Approbateur : Directeur SSTE	Date : 05/11/2020 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE
----------------------------------	--	--	---